

Intervention de M. Pierre-François Culand lors des Divers du Conseil du 19.02.24

Je ne vais pas vous lire ici la lettre du comité dont la lecture était initialement prévue au point 9 de l'ordre du jour, mais vous en faire un résumé en développant son esprit et sa motivation avec quelques exemples.

Suite à l'intervention de M. Belet, président du SAF, lors d'une récente séance du CC, quatre élus du comité d'initiative ont interpellé la Présidente du Conseil sur l'équité dans l'exercice des droits politiques et la façon dont le CC et la Municipalité souhaitent livrer aux Montains, dans le cadre de la campagne sur l'initiative « *Sauvez la Valleyre, le poumon vert du Mont !* » une information objective issue des arguments des différentes parties sur différents points importants.

Comme l'a relevé M. Barry Lopez, M. Belet était légitimé, en tant que Conseiller communal, à s'exprimer dans le cadre des Divers. Il a défendu la position des adversaires de l'initiative, et en particulier les arguments soutenus par le promoteur, dont il a repris l'essentiel de l'argumentaire. Mais il est exact que le comité d'initiative dispose de quatre représentants au conseil, dont votre serviteur, qui sont également autorisés à s'exprimer pour développer les arguments des partisans de cette initiative. Nous demandons essentiellement par ce courrier un équilibre dans les prises de parole en faveur ou contre l'initiative populaire communale et surtout nous souhaitons que des contre-vérités flagrantes ne puissent être soutenues devant le conseil ou dans les documents présentés au public par les différents acteurs impliqués dans le projet, dans le cadre de cette campagne.

Nous pensons en particulier au dossier d'abattage (présenté par les promoteurs et relayé par M. Belet) qui soutient que seuls cinq arbres sont menacés par le projet ! Dossier d'abattage qui n'a, par ailleurs, pas été mis à l'enquête publique mais qui, surtout, ne prend pas en compte les arbres dont la section du tronc n'atteint pas 30 cm, et qui ne tient pas compte des nombreux arbres qu'il est prévu d'abattre en zone forêt pour protéger les bâtiments dont la construction est prévue à proximité immédiate de la lisière de la forêt, sans respecter les distances minimales autorisées par rapport à la limite de la zone forêt.

Donc prétendre que le projet Valleyre ne menace que cinq arbres, alors que ce sont en fait près de cinq cents arbres qui seront abattus (ou qui l'ont déjà été) sur l'ensemble de la zone pour permettre la construction prévue est une « fake news » (comme on dit aujourd'hui), qui n'a pas sa place dans une campagne d'information régulière et fair-play.

Autre rumeur rampante et persistante, régulièrement distillée par les adversaires du projet pour effrayer le souverain : prétendre, ou laisser croire, que refuser la constructibilité de la zone Valleyre entraînerait des coûts importants à la charge des finances communales ou du contribuable montain ou vaudois pour indemniser les propriétaires et/ou les promoteurs lésés par un tel changement d'affectation tardif.

Il est établi clairement, par la loi cantonale, et cela a été par ailleurs rappelé sans ambiguïté par la Présidente du Conseil d'Etat, Mme Luisier dans un courrier public reçu par la Municipalité qui l'interrogeait à ce sujet.

Une bonne fois pour toutes, rappelons qu'un fonds cantonal, alimenté par la taxe sur les plus-values immobilières, (donc par les propriétaires fonciers ayant réalisé un bénéfice ensuite d'un changement d'affectation de leur bien-fonds, et donc, et j'insiste, absolument pas alimenté par les impôts des contribuables !)

Ce fonds cantonal est dédié précisément à ce genre de cas dans lesquels un changement d'affectation décidé par une commune, entrainerait des indemnisations dues envers des propriétaires ou promoteurs lésés par un tel changement. Prétendre le contraire est également une « fake news » qui n'a pas sa place dans une campagne régulière et fair-play.

Voilà le résumé, et surtout l'esprit, de la lettre adressée à la Présidente du CC pour demander la garantie d'un débat équilibré et évitant les contre-vérités grossières dans le cadre de la campagne de l'initiative « *Sauvez la Valleyre, le poumon vert du Mont* ».

Je vous remercie de votre attention.

Pierre-François Culand, pour le comité d'initiative.